



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSIION DU DROIT
D'EXPLOITATION DU SPECTACLE "SOYEZ
BELGE ENVERS LES ANIMAUX"**

**DÉCISION N° AU-19-137
EN DATE DU 05 AVRIL 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4934 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, 8^{ème} Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition de la Compagnie P.M.V.V. Le grain de sable représentée par sa présidente, Madame France Allemand, dont le siège est situé au 7 avenue Léonard Pillu – 14510 Houlgate, de présenter le spectacle « Soyez belge envers les animaux », le samedi 11 mai 2019 à 17h30, dont le coût total s'élève à 1 500 € (mille cinq cents euros) nets;

CONSIDÉRANT l'opportunité de cette proposition dans le cadre de la manifestation « Vincennes fête l'Europe » organisée par la ville de Vincennes le samedi 11 mai 2019.

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec la Compagnie P.M.V.V. Le grain de sable représentée par sa présidente, Madame France Allemand, dont le siège est situé au 7 avenue Léonard Pillu – 14510 Houlgate, pour présenter le spectacle « Soyez belge envers les animaux », le samedi 11 mai 2019 à 17h30, dont le coût total s'élève à 1 500 € (mille cinq cents euros) nets.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée des sports et des
relations internationales,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190405-lmc1H6147H1-AR
Date de réception en Préfecture : 05/04/2019
Date de Publication : 05/04/2019